



Associés dans une sarl. l un des deux refuse d aider a

Par **dadidou**, le **02/01/2013** à **11:27**

Bonjour, apres avoir ete associé on a payer le rsi de mon associé avc les cheques de la société. Apres m etre blesser j ai ceder mais part mais le rsi me demande 4000euros. Mai mon associé refuse de me donner la moitier alors que moi j ai payer pour lui. Ai je un reccours? Merci d avance pour votre aide.

Par **Marion2**, le **02/01/2013** à **12:35**

Bonjour,rnrnNi bonjour, ni merci... De plus, votre question n 'est pas très claire !!!rnrnCdt

Par **dadidou**, le **02/01/2013** à **14:14**

Bonjour,j' aurais voulu savoir plus precisement si mon ex associé devait obligatoirement m aider a payer mon rsi?rnrnOu si c etait a son bon vouloir. Merci

Par **trichat**, le **03/01/2013** à **22:39**

Bonsoir,rnrnLes cotisations au régime social des indépendants (RSI) sont personnelles; le paiement des cotisations de votre associé avec des chèques de la société ont dû être

imputées à son compte courant, ce qui veut dire qu'il les a supportées (mais je ne me lance pas dans une explication de technique comptable). Si vous n'êtes plus associé, la société ne peut pas payer vos cotisations, car il n'y a plus de possibilité de l'imputer à votre compte courant. Ce n'est donc pas forcément de la mauvaise volonté de votre ancien associé.rnrnCordialement.

Par **dadidou**, le **04/01/2013** à **11:29**

Bonjour, je ne pense pas que l'argent a été imputé sur son compte car je suivais les comptes de la société et l'argent a bien été retiré à chaque fois. Et bizarrement quand je demande à sa mère les relevés de comptes de la société pour le montant total qu'on a payé pour lui. Depuis septembre je n'ai plus de nouvelles. En gros j'ai travaillé pour payer ses charges ...

Par **dadidou**, le **04/01/2013** à **11:30**

Bonjour, je ne pense pas que l'argent a été imputé sur son compte car je suivais les comptes de la société et l'argent a bien été retiré à chaque fois. Et bizarrement quand je demande à sa mère les relevés de comptes de la société pour le montant total qu'on a payé pour lui. Depuis septembre je n'ai plus de nouvelles. En gros j'ai travaillé pour payer ses charges ...

Par **trichat**, le **04/01/2013** à **13:12**

Bonjour,rnrnIl est toujours difficile de donner une réponse qui s'applique à un contexte que nous ne connaissons pas.rnrnMa réponse est celle d'un ancien professionnel de l'expertise comptable, qui a rencontré dans sa pratique professionnelle ce type de situation.rnrnMaintenant que vous dire de plus: demander à l'expert comptable de la société un extrait du compte courant de votre ancien associé. Ce qu'il n'est pas obligé de faire, compte tenu du secret professionnel.rnrnQuant à son refus de payer vos propres cotisations RSI, vous n'avez pas beaucoup de moyens pour le faire accepter. Avez-vous occupé des fonctions de gérant dans cette société? Et la gérance était majoritaire, semble-t-il?rnrnCordialement.